

**À TOUS LES PRODUCTEURS DE VOLAILLES
VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES
PRODUCTEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC
ET INSCRITS AU FICHER DES
PRODUCTEURS DE VOLAILLES**

**AUX SYNDICATS MEMBRES DES
ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC**

AVIS DE CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Par la présente, prenez avis que **l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de volailles du Québec et celle du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec** auront lieu aux dates, heures et endroit ci-dessous mentionnés:

Date : **14 avril 2021**
Heure : **10 h à 15 h (pause de 12 h à 12 h 45 pour le dîner)**
Endroit : <https://studio.sonoptik.ca/AGAEVQ2021>

Lors de l'assemblée du Plan conjoint, outre l'adoption du rapport annuel des activités, l'approbation des états financiers de l'exercice financier et la nomination d'un auditeur comptable, les producteurs pourront débattre des orientations des Éleveurs et faire le point sur différents dossiers.

De plus, les délégués seront invités à voter le renouvellement du montant des contributions prévues au *Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille* :

- reconduire la contribution poulet à 0,15 \$ du 100 kg de poulet (poids vif) jusqu'au 30 juin 2022;
- reconduire la contribution dindon à 1,76 \$ du 100 kg de dindon (poids vif) jusqu'au 30 juin 2022;

Tous les producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec sont invités à participer à l'assemblée du Plan conjoint. Cependant, seuls les délégués élus conformément au *Règlement sur la division en groupes des producteurs de volailles* y sont habilités à voter. Si vous avez été nommé délégué du groupe de votre région, la présente tient lieu d'avis de convocation.

À noter que l'assemblée des éleveurs de dindon aura lieu le 7 avril, à compter de 9 h 30.

Pour vous inscrire, nous vous invitons à visiter le : <https://sonoptik.ca/inscriptions/AGAEVQ2021>

Comptant sur votre participation à cette assemblée, nous vous prions de recevoir nos plus sincères salutations.

La directrice générale,



Marie-Ève Tremblay

RÉSERVE LÉGALE

L'avis de convocation ci-joint vous est transmis puisque vous figurez à titre de titulaire de quota au fichier des producteurs de volailles du Québec.

La transmission de cet avis de convocation ne constitue toutefois d'aucune manière la reconnaissance d'un droit à la détention et l'utilisation de votre quota en contravention des dispositions de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et/ou du Règlement sur la production et la mise en marché du poulet.

Plus particulièrement, Les Éleveurs de volailles du Québec se réservent tous les droits et recours qu'ils pourraient avoir à l'égard notamment de toute contravention à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et/ou au Règlement sur la production et la mise en marché du poulet.